



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 44

Loi proclamant le Mois de l'histoire des Autochtones

Présentation

**Présenté par
Madame Élisabeth Larouche
Ministre déléguée aux Affaires autochtones**

**Éditeur officiel du Québec
2013**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi a pour objet de proclamer le mois de juin Mois de l'histoire des Autochtones.

Projet de loi n° 44

LOI PROCLAMANT LE MOIS DE L'HISTOIRE DES AUTOCHTONES

CONSIDÉRANT la présence immémoriale des Autochtones sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a reconnu, par des résolutions adoptées le 20 mars 1985 et le 30 mai 1989, l'existence au Québec de 11 nations autochtones;

CONSIDÉRANT que le rôle joué par celles-ci dans l'histoire et le développement du Québec est méconnu au sein de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de ce rôle contribue à renforcer la capacité d'agir et la fierté des Autochtones;

CONSIDÉRANT que la proclamation d'un mois de l'histoire des Autochtones permet de mieux faire connaître à la population le rôle joué par ces derniers dans l'histoire et le développement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette meilleure connaissance permet d'encourager l'ouverture au pluralisme et de renforcer les rapprochements interculturels avec les nations autochtones;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

- 1.** Le mois de juin est proclamé Mois de l'histoire des Autochtones.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le 21 juin 2013.

